



Rapport n° 3	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 30 janvier 2012		Chapitre : Article :

INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Depuis 1991, le Service départemental d'incendie et de secours attribue au payeur départemental l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Cette indemnité qui fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante mais doit être reprise à l'occasion de tout changement de comptable.

Monsieur COQUELLE a été nommé payeur départemental de l'Aisne à compter du 1^{er} décembre 2011.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur le projet de délibération ci-joint.

Le Président,

Signé

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 3	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 30 janvier 2012		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, ~~Daniel COUNOT~~, Georges FOURRÉ, ~~Frédéric MATHIEU~~, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Thierry THOMAS~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Vu le rapport n° 3 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- d'attribuer à Monsieur COUELLE, payeur départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter du 1^{er} décembre 2011, date de sa nomination.

Le Président,

Signé

Jean-Jacques THOMAS